

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS sur les coûts de construction au Québec

	CONSTATS	IMPACTS
01 Planification déficiente et manque de prévisibilité	<ul style="list-style-type: none"> – Depuis quelques années, multiplication considérable des directives de changement entraînant des délais et des incohérences sur les bordereaux, devis et séquençage. Mieux rémunérer les professionnels réalisant ces travaux et leur attribuer une imputabilité si erreur. – Arrêts subis et imprévus des appels d'offres/contrats. Reprises non-planifiées et urgentes. Génère de l'incertitude et de l'imprévisibilité. « Stop and go » : pire erreur! – Les coûts des projets sont annoncés trop tôt dans le processus avec des plans et devis incomplets ou un concept trop embryonnaire. 	<p>Écarts entre le marché et l'estimation budgétaire, dépassements de coûts., retards importants provoquant un roulement de personnel et une perte de connaissance.</p>
02 Lourdeur contractuelle et cadre réglementaire rigide	<ul style="list-style-type: none"> – Peu d'ouverture des donneurs d'ouvrage à des équivalences pour l'approvisionnement (ex. : alternatives innovantes, nouvelles technologies souvent moins coûteuses). – Dans le cadre d'ouvrages temporaires, conception déjà très avancée limitant les idées/solutions des EG quant à la récupération ou la réutilisation. – Clauses inévitables qui génèrent des coûts démesurés (ex. : camionnage en vrac, arpenteurs-géomètres, exigences techniques désuètes ou superflues, RSS). – Multiplicité des modèles contractuels. Le PL79 (LCOM) aurait pu diminuer cet irritant majeur. 	<p>Faible capacité d'innovation, manque d'efficacité et hausse des coûts, litiges fréquents et délais supplémentaires liés à la complexité des AO.</p>
03 Lourdeur administrative et imputabilité décisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Lenteur décisionnelle au sein des instances, attribuable à la lourdeur de la structure administrative, ce qui freine la réactivité, paralyse des chantiers et génère des coûts. – Gestion des différends peu efficace, menant à des situations non résolues qui créent des goulots d'étranglement. – Freins administratifs et réglementaires (dédoublage des processus d'approbation, manque de coordination interinstitutionnelle). – Alourdissement des obligations de conformité et multiplication des exigences. 	<p>Coûts récurrents à la hausse (non-conformité et litiges).</p>
04 Adoption tardive de l'innovation et des nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> – Le retard dans l'adoption du BIM, de la préfabrication et de l'automatisation (entre autres) s'explique par une faible littératie numérique et un manque d'accompagnement des DDO. – Malgré l'adoption récente d'un cadre législatif (PL62), toutes les dispositions législatives et réglementaires permettant son entrée en vigueur complète ne sont pas encore adoptées. Les DDOP ne peuvent s'en prévaloir que sur autorisation spéciale. Ces modes peinent à s'imposer dans la gestion des projets. Étant encore seuls dans la gestion du risque, les EG « prennent la chaleur », qu'ils intègrent dans leurs coûts. – Augmentation flagrante de la circulation sur les routes retardant considérablement l'efficacité des transports et générant une augmentation des coûts. – Les EG souhaiteraient avoir des plans CAD dans les AO. Entraîne une perte de temps pour les EG qui chiffrent ce travail dans leur soumission. 	<p>Perte de compétitivité face aux autres provinces et aux investissements étrangers, inefficiences persistantes sur les chantiers et coûts plus élevés faute de solutions optimisées.</p>
05 Pénurie de main-d'œuvre, manque de formation et efficacité	<ul style="list-style-type: none"> – Bien que les bassins permettent l'embauche, les futurs employés sont peu ou pas formés. Ce sont les employeurs qui doivent assumer eux-mêmes la formation complète des nouvelles ressources sur les chantiers (implique des coûts). – Faible rétention de la main-d'œuvre formée, accentuée par le manque d'attractivité du secteur. – Taux élevé de travailleurs sans formation (jusqu'à 70 %), créant une dépendance aux investissements et à la formation sur le terrain. – En exigeant des travaux de nuit et en laissant de très courtes plages horaires pour la réalisation des travaux, cela génère un stress important sur le prix et une concentration des ressources (comme la signalisation). Les échéanciers sont beaucoup trop serrés pour des travaux de longue durée. – Pour augmenter la productivité, il faudrait une diminution drastique du nombre de métiers. 	<p>Charges financières supplémentaires pour former les employés, délais supplémentaires sur les chantiers, qualité variable des travaux, erreurs de conformité plus fréquentes.</p>
06 Gestion intégrée des données de chantier et des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> – Non-divulgence d'informations essentielles à la réalisation collaborative d'un projet. Exemple : les données géomatiques X, Y et Z qui elles sont obligatoires en Ontario. – Information déficiente quant à la caractérisation des sols, voire absence de caractérisation complète dans les AO. – Manque de synergie entre les projets pour optimiser les déblais ou in situ. Les nouvelles exigences des MGR exercent une pression à la hausse sur les prix. – Incompréhension/méconnaissance des types de sols par les techniciens qui classent les sols de façon erronée. Génère ainsi des transports et des traitements de décontamination non nécessaires et extrêmement coûteux. 	<p>De plus en plus de découvertes tardives (ex. : matières dangereuses...), entraînant des frais exorbitants et une pression accrue sur les budgets.</p>

L'AQEI réfléchit à des solutions depuis longtemps...

En 2023, dans le cadre d'une consultation du ministre Jonatan Julien sur l'amélioration de la performance en planification, priorisation, réalisation et gestion des infrastructures publiques, l'AQEI avait produit un [mémoire](#) de 59 pages sur cette question. Plusieurs des solutions qui y sont énoncées s'appliquent *mutatis mutandis* à la présente consultation.

01

Productivité et main-d'œuvre

RECOMMANDATION 1.1

Accélérer la diminution du nombre de métiers dans l'industrie de la construction afin de favoriser la **polyvalence des métiers**, permettant de réduire les délais actuels et d'accroître l'efficacité des chantiers.

RECOMMANDATION 1.2

Mettre en place des bourses incitatives pour la **formation professionnelle et technique** dans les métiers en forte demande dans l'industrie et **investir dans la formation continue** des professionnels afin de combler le déficit de compétences.

RECOMMANDATION 1.3

COLLABORER : Déployer un **tableau de bord partagé et accessible à tous** les acteurs du chantier pour assurer une meilleure coordination, anticiper les risques de non-conformité et limiter les retards et les surcoûts liés au manque de suivi en temps réel.

02

Innovation et modernisation des pratiques

RECOMMANDATION 2.1

Miser davantage sur les modes de gestion collaboratifs afin d'optimiser la planification des projets, favoriser la mise en place de solutions innovantes et améliorer la gestion des risques.

RECOMMANDATION 2.2

Mettre en œuvre des interventions gouvernementales visant à **soutenir les donneurs d'ouvrage dans l'adoption de solutions innovantes**, notamment par la bonification des outils destinés aux municipalités, la standardisation des processus de gestion contractuelle et la formation du personnel.

RECOMMANDATION 2.3

Accélérer la reconnaissance d'équivalences pour réduire les coûts des intrants.

03

Allègement contractuel

RECOMMANDATION 3.1

Adopter sans délai un règlement d'application découlant du PL79 (maintenant adopté) et portant sur les délais de paiement.

RECOMMANDATION 3.2

À la suite de l'adoption du PL79 (2024), **mettre en place un règlement-cadre UNIQUE de gestion contractuelle**, applicable à l'ensemble des organismes municipaux, afin d'uniformiser les pratiques contractuelles et de simplifier les processus d'AO dans le secteur municipal.

RECOMMANDATION 3.3

Soutenir les services de camionnage de vrac tout en éliminant leurs exigences obligatoires de celles-ci. Cela renforcera l'efficacité économique de ce secteur du marché.

RECOMMANDATION 3.4

Prévoir, pour tous les DO, l'**obligation de divulguer les informations essentielles** à la réalisation d'un chantier (ex : **caractérisation des sols** et autres données pertinentes) dès la phase de planification de tous les chantiers d'infrastructures au Québec.

04

Résilience des projets face au contexte économique

RECOMMANDATION 4.1

Lancer un chantier gouvernemental visant à inclure des **clauses d'ajustement des prix dans les contrats publics** (notamment pour les matériaux et le carburant), afin d'assurer une **meilleure prévisibilité et une répartition plus équitable des risques** entre l'État et les entrepreneurs.

RECOMMANDATION 4.2

Optimiser la gestion des matériaux à tous les stades des projets, en favorisant la réutilisation et la valorisation des déblais, et en instaurant des synergies entre les différents projets au sein d'un même réseau.

Sommaire des constats

Les solutions passent par plus de prévisibilité, de flexibilité et de collaboration.

Qui est l'AQEI?

L'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI) regroupe plus de 220 membres (entrepreneurs généraux en génie civil et en signalisation, fabricants, distributeurs et membres de services), dont le chiffre d'affaires collectif dépasse 5 milliards de dollars. Depuis plus de 30 ans, l'AQEI représente la majorité des entreprises qui réalisent les projets d'infrastructures publiques au Québec, particulièrement dans le secteur municipal et de la signalisation. Sa mission est de contribuer à la modernisation des infrastructures du Québec en représentant les intérêts communs de ses membres en les accompagnant dans un écosystème en constante évolution.

< Mises en oeuvre, les recommandations de l'AQEI permettraient de résoudre concrètement plusieurs problèmes rencontrés par les entrepreneurs (présentés au recto). >

Avant-projet/planification

Appel d'offres

Phase de réalisation

Phase d'exploitation / après projet

Les membres de l'AQEI estiment que cette phase pourrait permettre plusieurs gains en productivité, ainsi qu'une diminution des coûts.

D'où viennent ces constats et recommandations?

Afin de documenter les enjeux des coûts de production, l'AQEI a tenu une consultation en ligne auprès de ses membres. Animée par sa directrice générale, M^e Caroline Amireault, cette rencontre a eu lieu le 18 août 2025 et a réuni plus de 40 participants, principalement des entrepreneurs généraux. Leurs constats et réalités de terrain ont nourri les recommandations présentées dans ce document.